



Rapport d'activités

Pôle Cohésion Sociale

MISSION DROIT DES ETRANGERS / DROIT INTERNATIONAL DE LA FAMILLE

2023

Siège social

146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

SOMMAIRE

1. L'ASFAD	3
1.1. Présentation générale de l'Asfad	3
1.2 La raison d'être de l'Asfad	3
2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LA MISSION DROITS DES ETRANGERS	4
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale	4
2.2 La mission droits des étrangers / droit international de la famille	6
3. L'ACTIVITE	7
3.1 Synthèse du rapport d'activité	7
3.2 Les chiffres clés	7
3.3 Mission et organisation	7
3.4 Les demandes d'informations juridiques reçues par téléphone et par e-mail	8
3.5 Permanences juridiques d'accès aux droits	8
3.6 Caractéristiques du public reçu et des demandes	10
3.7 Ateliers d'accès aux droits et de sensibilisation : Savoir Etre Ensemble pour les femmes étrangères de l'Asfad	13
3.8 Rencontre avec la Préfecture	14
4. RENCONTRES PARTENARIALES	14
5. INTERVENTIONS ET PARTICIPATION A DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS EN 2023	15
6. PROJETS 2024	16

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12
- 53 CDDI chantier d'insertion en 2023
- Budget 2023 : 12 556 704 €
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité : Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

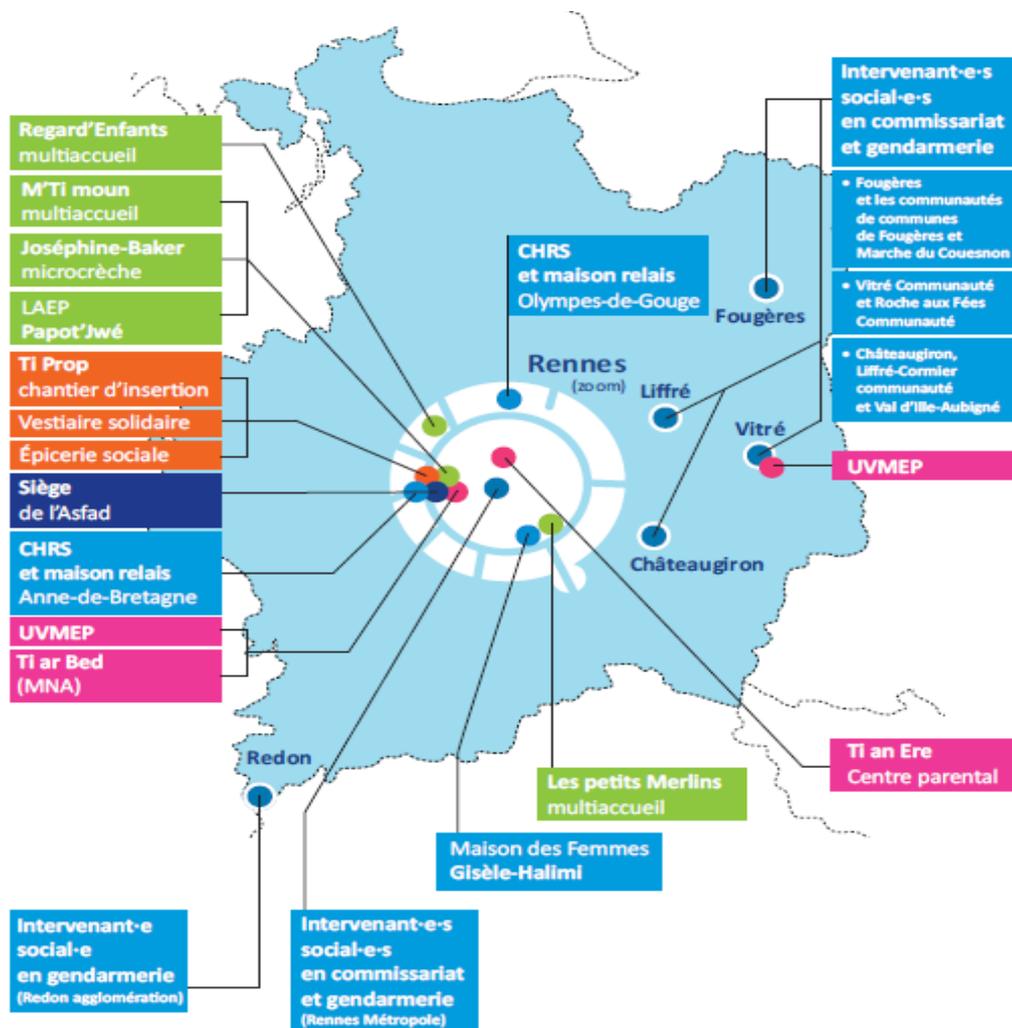
Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LA MISSION DROITS DES ETRANGERS

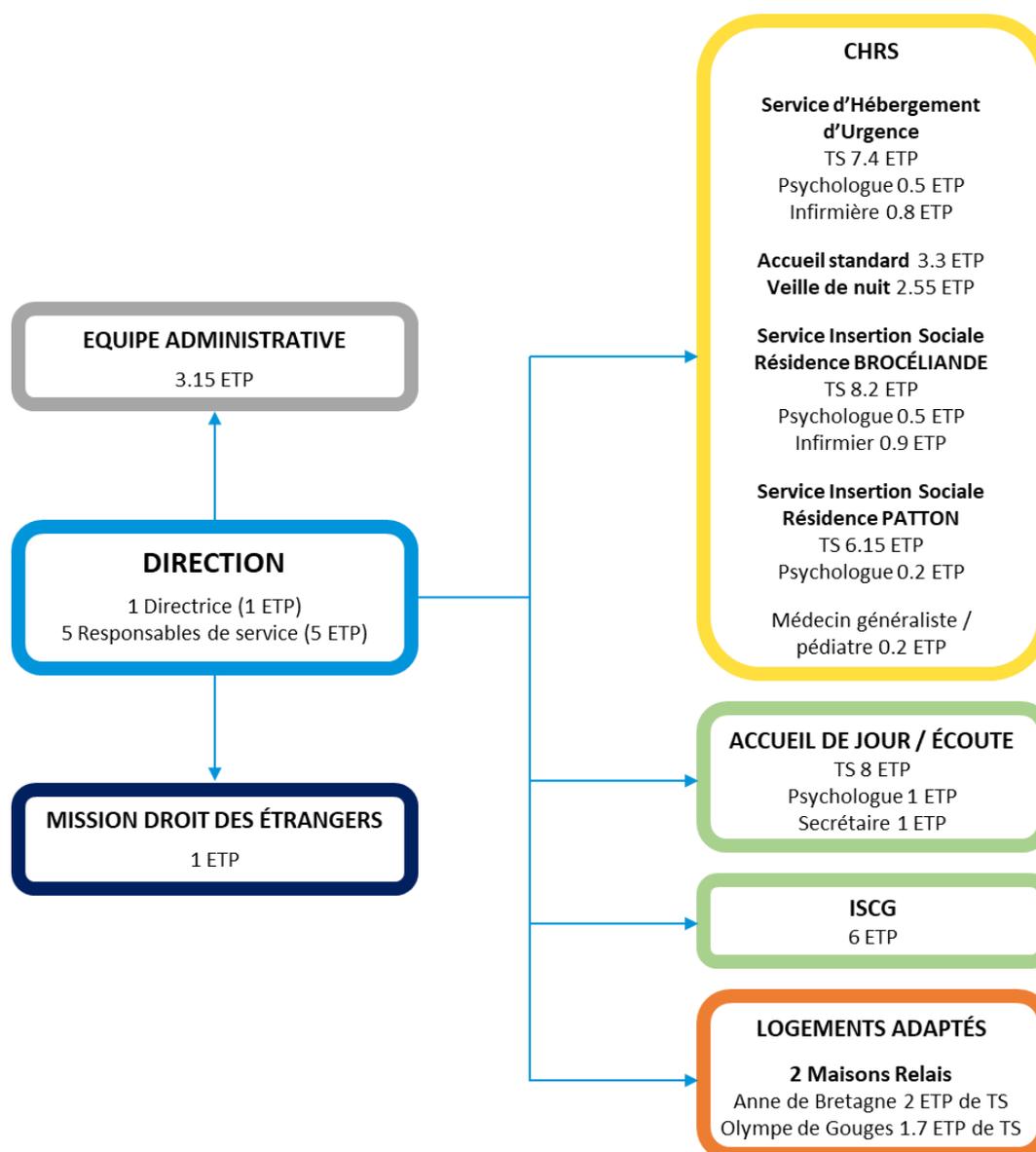
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Est également rattaché à ce pôle, le Service de Prévention des Violences Conjugales et Intrafamiliales qui, lui-même, est composé de plusieurs entités : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, un accueil de jour également dédié à ces femmes ainsi que quelques appartements.

Activités du Pôle :



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2023



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :

Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

2.2 La mission droits des étrangers / droit international de la famille

Dans le cadre de ses activités, l'Asfad accompagne toutes les femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes victimes de violences. Si les violences faites aux femmes relèvent d'un phénomène universel lié à des rapports sociaux de sexe inégalitaires, les femmes étrangères sont particulièrement exposées de par leur statut socio-économique et juridique.

Le parcours de sortie des violences est un parcours long, douloureux et difficile, d'autant plus pour les femmes étrangères, qui doivent surmonter des obstacles supplémentaires (titre de séjour, renouvellement du titre, discriminations liées à l'origine et au statut personnel).

Face à l'accroissement des questionnements directs autour du droit des étrangers et une complexification des situations liées au statut personnel, aux liens conjugaux avec un élément d'extranéité, l'Asfad a souhaité porter une attention particulière à ces situations **en créant la mission « droit des étrangers et droit international de la famille » pour laquelle une juriste a été recrutée en juin 2022.**

La mission « droits des étrangers et droit international de la famille » portée par l'Asfad a pour objet l'accès aux droits des femmes étrangères et la défense des droits personnels et familiaux des femmes étrangères et françaises conjointes de personnes étrangères. Plus particulièrement, la mission Informe sur le droit au séjour ainsi que sur le mariage, le divorce, la filiation, l'adoption. Cette mission intervient également sur les violences faites aux femmes étrangères comme les mariages forcés, les violences conjugales, la répudiation, les enlèvements d'enfants.

Des difficultés spécifiques :

- **En tant qu'étrangères ou issues de l'immigration**, les femmes sont soumises à un ensemble de textes qui se révèlent dans la pratique, d'application plus restrictive à leur égard et rendent leur droit de séjour parfois périlleux.
- **En tant que femmes étrangères**, elles rencontrent des difficultés accrues :
 - De maîtrise de la langue française ;
 - De méconnaissance des services administratifs ;
 - D'accès aux droits ;
 - De respect des droits fondamentaux ;
 - D'accès au marché du travail ;
 - De reconnaissance comme individu dans la société ;
 - D'isolement.
- **Pour cette population**, étrangère ou immigrée arrivée dans le cadre du regroupement familial, l'ensemble des droits, conditionné par les liens familiaux, est à prendre en compte, l'examen de la situation des femmes fait ressortir de multiples facteurs pénalisants, auxquels s'ajoutent souvent les incidences des problèmes linguistiques.

- **L'absence de réponse** des administrations concernées (absence de réponse aux demandes de transcription d'actes d'état civil ou délais anormalement longs de traitement des dossiers...).

3. L'ACTIVITE

3.1 Synthèse du rapport d'activité

La juriste a mené des entretiens en interne avec les femmes accueillies par l'Asfad, sur les quartiers politique de la Ville. Des ateliers ont été organisés et la mission a participé à certains événements sur le territoire portant sur la thématique.

3.2 Les chiffres clés

Nombre de personnes informées et ou accompagnées par le service	521
Nombre d'ETP dans le service	1
Nombre de bénévoles	0
Typologie du public	Femmes
Nombre de personnes participant aux ateliers collectifs	10
% femmes reçues dans les permanences habitant ou sont hébergées dans les Quartiers Politique de la ville	71 %

3.3 Mission et organisation

Dans le cadre de cette mission, l'activité de la juriste s'articule autour de 4 axes :

- Permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement juridique des femmes étrangères et/ou d'origine étrangère en situation de violences (ou en prévention des situations de violences), en grande vulnérabilité :
 - ✓ Informations juridiques sur l'entrée et le séjour des étrangers : titre de séjour, conditions, obtention, renouvellement, recours...
 - ✓ Problématiques spécifiques des femmes et des familles en lien avec le Droit International Privé et le droit des étrangers : divorces/ruptures, litiges familiaux, violences familiales dans un contexte de précarité administrative, mariages forcés, enlèvements internationaux d'enfants, adoption, mutilations sexuelles.
 - ✓ Suivi juridique des femmes étrangères victimes de violences conjugales (ordonnance de protection, droit au séjour, divorce, demande d'asile avec la préparation à l'audition OFPRA, CNDA...)
- Personne ressource pour les professionnel.le.s de l'Asfad dans l'accompagnement des femmes d'origine étrangères accueillies dans les différents services de l'Asfad.
- Personne ressource pour les partenaires extérieurs : réseau VIF, travailleurs sociaux (CDAS, associations...), CAF.
- La veille juridique : elle vise à dénouer des situations juridiques complexes et ou à accompagner des femmes se trouvant dans une vulnérabilité particulière (victimes de violences, demandeuses d'asile, primo arrivantes, résidentes sur les quartiers politique de la ville...).

Public reçu dans le cadre de cette mission :

Femmes et familles : étrangères (primo-arrivantes ou pas), double ou plusieurs nationalités, françaises (issues ou non de l'immigration), personnes mariées ou vivant conjointement et/ou ayant eu un enfant avec un étranger (couples mixtes).

Organisation :

- Permanences d'accès aux droits / Information Juridique en droit des étrangers et droit international de la famille ;
- Suivi juridique et ou orientation ;
- Accompagnement spécifique pour les primo arrivantes signataires du Contrat d'Intégration Républicaine C.I.R. (suivi sur 5 ans jusqu'à l'obtention de la nationalité française) ;
- Ateliers de sensibilisation ou informations collectives pour le public et les professionnel.le.s ;
- Prévention sur la question des violences auprès des femmes étrangères et des professionnel.le.s.

3.4 Les demandes d'informations juridiques reçues par téléphone et par e-mail

Nous recevons chaque jour plusieurs e-mails de professionnels et de particuliers ayant obtenu nos coordonnées sur internet ou orientés par des professionnel-le-s.

L'accueil téléphonique permet de répondre aux personnes concernées ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les accompagnent ou de proposer un rendez-vous pour les situations complexes.

- **426 sollicitations par mail et par téléphone** (informations, demandes de rendez-vous et d'accompagnements) en 2023 (contre 361 e 2022 sur une activité de 6 mois). Il y avait moins de permanences en 2022, ce qui peut expliquer le fait qu'il y ait eu proportionnellement davantage de demandes faites par téléphone ou mail.

3.5 Permanences juridiques d'accès aux droits

En Interne :

- Permanences à l'accueil de jour un lundi par mois, pour les femmes étrangères victimes de violence puis hebdomadaires depuis novembre 2023 à la Maison des Femmes Gisèle Halimi.
- Permanences sur rendez-vous à l'Asfad : lorsque la question posée par téléphone ou par mail requiert une analyse juridique plus poussée ou justifie un recours, les personnes sont réorientées vers l'Asfad.

En Externe dans les quartiers politiques de la ville sur rendez-vous :

- Sur l'ensemble des quartiers Politique de la ville (Champs Manceaux, Le Blosne, Villejean, Cleunay et Maurepas).

Cette présence étendue sur les quartiers Politique de la ville, est rendue possible grâce à un partenariat avec les structures locales, les centres sociaux.

Les permanences juridiques sont le lieu d'information et d'écoute des femmes venant de zones géographiques défavorisées.

Des permanences spécifiques d'accès aux droits pour les jeunes de moins de 30 ans se déroulent au « 4 Bis ».

Il s'agit d'assurer des entretiens individuels et un suivi de dossier personnalisé en droit des étrangers et droit international de la famille.

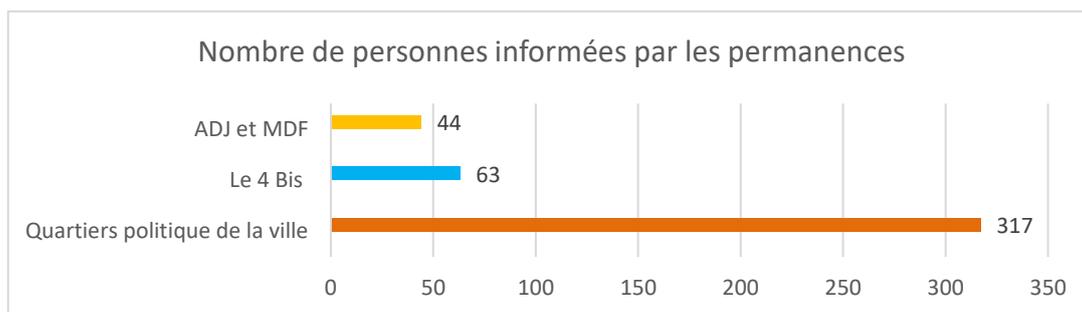
Les permanences juridiques s'appuient sur un travail en réseau et un partenariat riche et diversifié permettant de travailler tant avec des professionnels du droit d'autres secteurs spécifiques, voire d'autres pays, qu'avec des professionnels d'autres disciplines, notamment le monde médical avec la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

414 Personnes informées sur l'ensemble des permanences :

- ✓ 12 femmes pour l'accueil de jour et 22 femmes dans le cadre de la permanence de La Maison des Femmes à partir d'octobre 2024.
- ✓ 317 personnes sur les quartiers Politique de la ville
- ✓ 63 jeunes à la permanence au 4 BIS

Plus de 414 personnes différentes ont sollicité la juriste en droit des étrangers et droit international de la famille dans les différentes permanences. Cela constitue une réelle augmentation par rapport à l'année 2022 (277 personnes) en raison du développement des permanences sur l'ensemble des quartiers politique de la ville (Champs Manceaux, Ty Blosne, Cleunay, Villejean, Maurepas) et d'une activité en année pleine contrairement à 2022.

Lieux	Champs Manceaux	Ty Blosne	Carrefour 18	Cleunay	Villejean	Maurepas	Le 4 Bis	Asfad dont Accueil de jour
Jours	Tous les Jeudis après-midi	Troisième vendredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Deuxième et dernier vendredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Premier vendredi du mois (de 14h00 à 17h30)	Troisième mercredi du mois (de 09h00 à 12h30)	Premier mercredi du mois (de 14h00 à 17h30)	Dernier vendredi du mois après-midi (de 14h00 à 17h30)	Premier lundi du mois (de 14h00 à 17h30)
Nombre de personnes reçues	147	44	32	38	21	35	63	34



Suite aux permanences, la juriste peut assurer le suivi de dossier. Chaque dossier individuel nécessite plusieurs heures de travail en amont et en aval de chaque rendez-vous (rédaction de courriers, appels téléphoniques avec les personnes et les professionnel-le-s qui les accompagnent, recherches juridiques, orientation, échanges de mails, etc.).

3.6 Caractéristiques du public reçu et des demandes

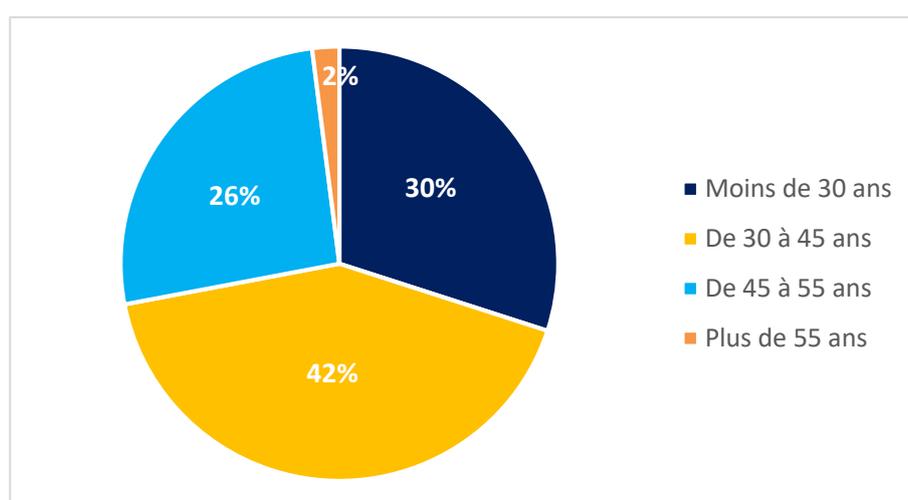
Des personnes primo-arrivantes, réfugiées, victimes de violences :

Parmi les personnes qui nous contactent, une partie relève du parcours personnalisé d'intégration républicaine (étrangers arrivés en France par le biais du regroupement familial ou en tant que conjoints de Français, réfugiés statutaires ou membres de famille, etc.) victimes de violences :

- 413 Femmes
- 1 Homme

Les femmes effectuent également des démarches en couple (adoption internationale, mariage, etc.), toutefois le dossier est ouvert uniquement au nom de la femme.

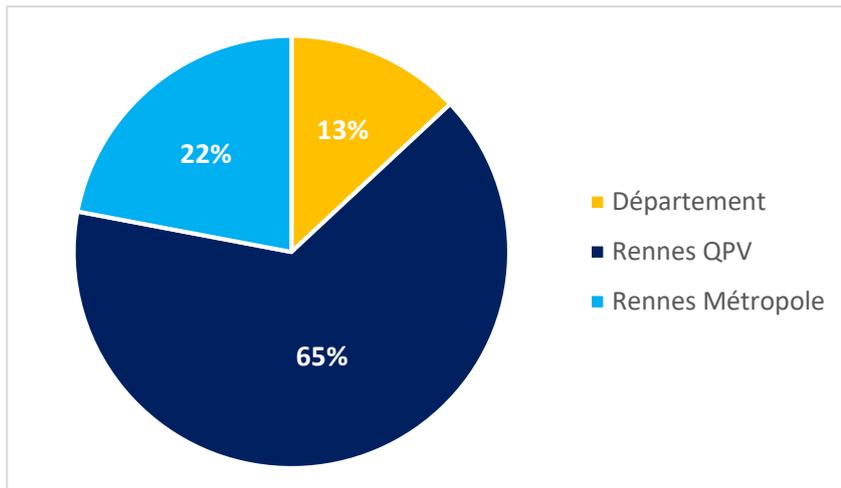
Répartition par âge :



→ 42 % des demandes concernent des femmes âgées entre 30 et 45 ans. 69 % ont au moins un enfant à charge.

Cette répartition par âge est à peu près la même qu'en 2022.

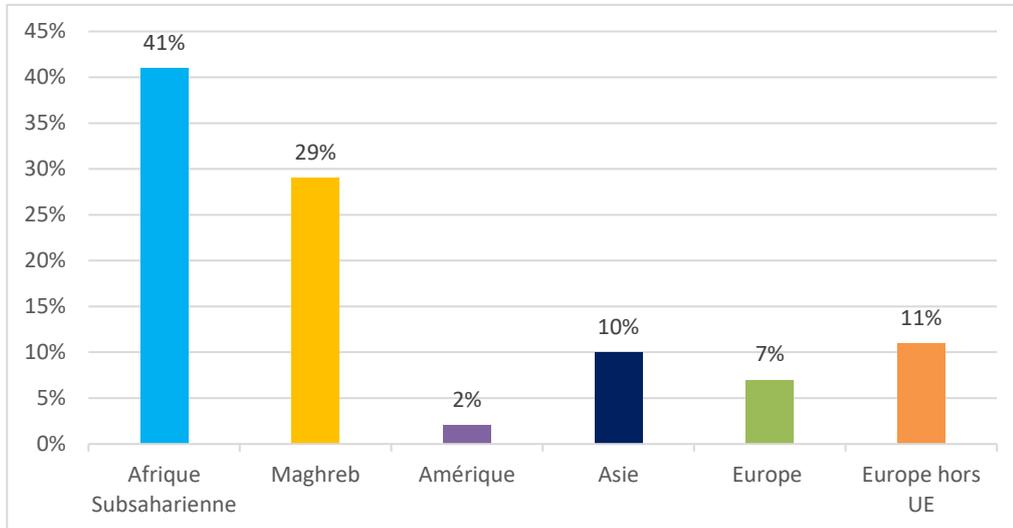
Lieu d'habitation des personnes reçues :



→ **65 % des femmes reçues dans les permanences habitent ou sont hébergées dans les Quartiers Politique de la ville.**

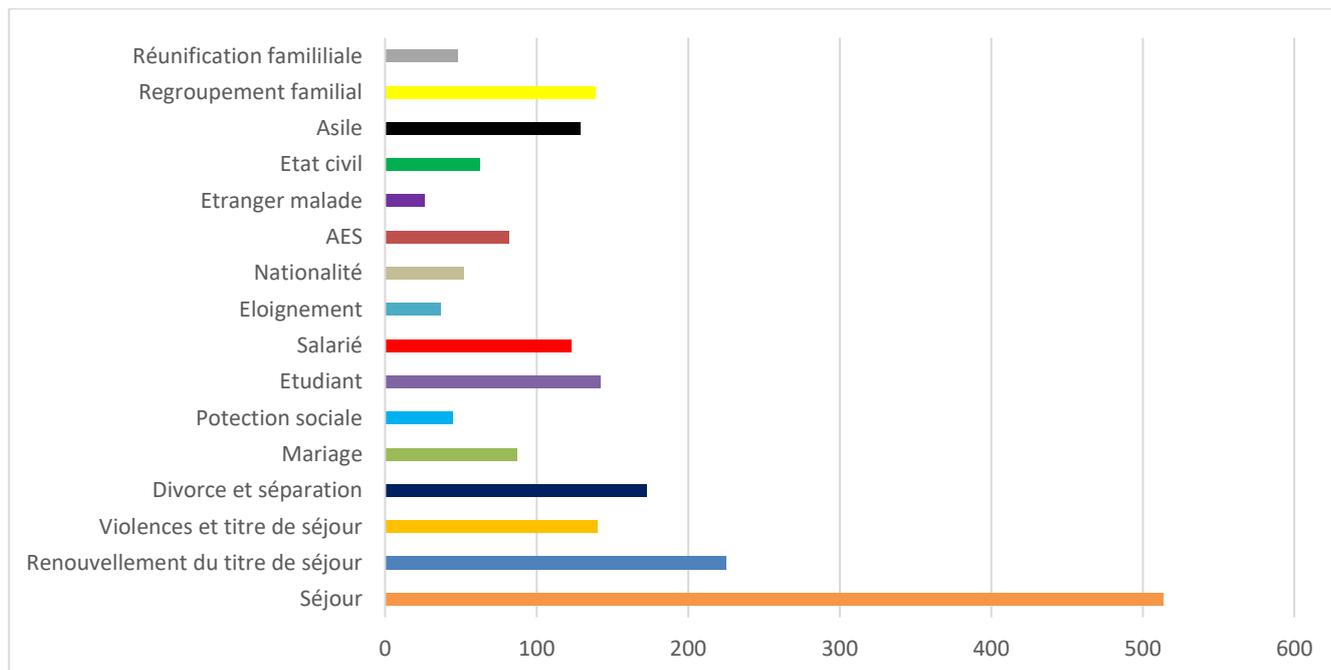
Nous pouvons relever une part non négligeable de personnes hors QPV. Celles-ci sont orientées par les partenaires (CDASS, CIDFF, les centres sociaux, l'Aide Juridique d'Urgence...) qui reçoivent des personnes qui ne sont pas toujours domiciliées dans les QPV

Nationalité du public bénéficiaire :



→ **Le public originaire de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb est majoritaire dans les permanences juridiques.**

Les différentes demandes enregistrées :



La thématique de la séparation et du droit au séjour est la principale demande observée à ce jour.

La demande d'asile devient également une thématique importante dans les différentes permanences. Toutefois, elle nécessite un accompagnement spécifique (rédaction du récit, préparation à l'entretien OFPRA, CNDA) avec de nombreux rendez-vous avec la personne demandeuse d'asile.

Une même situation peut comporter plusieurs demandes. Le traitement de ces situations implique souvent une analyse approfondie et complexe en raison des différentes demandes. Une personne peut rencontrer la juriste pour un renouvellement de titre de séjour et solliciter en même temps de l'aide pour le regroupement familial, l'autorisation de travailler ou évoquer des violences conjugales et les possibilités de divorce.

Différents constats ont également été dégagés en 2023 dans l'ensemble des permanences :

- Constat d'un accès à l'information de plus en plus difficile pour notre public.
- La fracture numérique qui avait déjà été mise en exergue l'année précédente s'est accentuée auprès des femmes étrangères victimes de violences.

L'immédiateté du rapport au guichet Préfecture n'existe plus. Il faut bien souvent passer par une prise de rendez-vous en ligne et d'envois préalables de documents scannés. Il faut souvent plusieurs mois avant d'obtenir un rendez-vous.

3.7 Ateliers d'accès aux droits et de sensibilisation : Savoir Etre Ensemble pour les femmes étrangères de l'Asfad

La mission « Droits des étrangers et droit international privé de la famille » accorde une importance particulière aux besoins des femmes primo arrivantes et des bénéficiaires de la protection internationale. Diverses thématiques sont abordées lors des sensibilisations comme les valeurs de la République, la Laïcité, l'interculturalité et l'égalité Femme-Homme.

Les ateliers avec des groupes de femmes accueillies ou informées sur les différents sites de la ville peuvent avoir lieu dans les structures partenaires. Ils ont pour objectif d'apporter des informations juridiques et culturelles mais aussi d'échanger de manière libre et bienveillante autour de sujets concrets du quotidien (codes sociaux, les stéréotypes, les violences, les discriminations).

Les femmes étrangères suivies par l'Asfad ont généralement un parcours migratoire marqué par les violences sexistes ou sexuelles. La connaissance de leurs droits est primordiale afin de faciliter leur capacité à agir, rompre les violences conjugales afin de réussir leur intégration dans le pays d'accueil.

10 femmes primo arrivantes et réfugiées suivies par l'Asfad (quartiers politique de la ville et le service insertion professionnel) ont participé à ces ateliers d'acquisitions des codes sociaux et de références culturelles, notamment l'égalité Femme/Homme, et les valeurs de la République, animés conjointement avec l'association « La Balade des Livres » :

- 1 séance : Codes sociaux et références culturelles
- 1 séance : Valeurs de la République
- 1 séance : Égalité Femme/Homme - Fille/Garçon
- 1 séance : Laïcité
- 1 séance : Mises en situation et évaluation

Ces sessions de sensibilisation ont permis aux bénéficiaires de se saisir d'informations concernant leurs droits et de connaître l'environnement culturel. Il s'agit également de rendre accessibles des problématiques spécifiques autour des questions d'égalité femmes/hommes et des Valeurs de la République à un public primo arrivant.



3.8 Rencontre avec la Préfecture

Depuis juillet 2022, l'Asfad rencontre 1 fois par mois la préfecture afin d'examiner les dossiers des femmes étrangères victimes de violences et leur droit au séjour. L'objectif est de débloquer des situations restées sans réponse

- **10 rencontres**
- **Une moyenne de 20 dossiers sont étudiés à chaque rencontre**
Soit 200 dossiers traités ou en cours d'instruction.

Les situations traitées en préfecture ont permis pour la plupart des femmes suivies d'obtenir un premier titre de séjour ou un renouvellement. Dans le cas des conjoints condamnés pour violences conjugales, les conjointes ont pu obtenir une carte de 10 ans. Des demandes d'admission exceptionnelle au séjour présentées en 2023 sont restées en instruction. Toutefois les délais de traitement se sont améliorés.

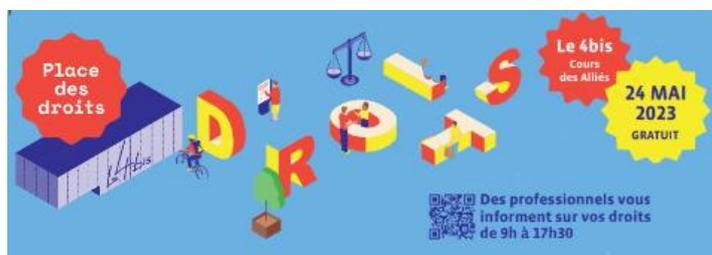
4. RENCONTRES PARTENARIALES

- Intervention de l'Asfad dans la session de formation « vulnérabilités Bretagne » à destination des travailleurs sociaux de la région Bretagne intervenant dans les structures d'hébergement des demandeurs d'asile organisée par la mission de coordination asile de la DGEF le vendredi 10 mars 2023.
- Participation à l'événement Place des Droits.

Place des Droits rassemble de nombreux professionnels du droit :

Ordre des avocats, Chambre des notaires, des huissiers, Brigade Numérique de la Gendarmerie, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CIDFF35, Asfad, AJU...

L'objectif de cet événement grand public est de permettre aux Rennais-es (habitants, professionnel.le.s, jeunes, etc.) de découvrir l'offre foisonnante en matière d'accès au(x) droit(s) et les modes de résolution amiable des litiges.



Associations spécialisées :

- Travail sur la mise en place de permanences en droit des étrangers avec le CIFE – Centre d’information pour les femmes et les familles de Montfort-sur- Meu.
- Préparation d’un temps fort sur l’accès aux droits et à la santé pour les femmes étrangères victimes de violences avec l’association MATA- Association nigérienne qui lutte contre l’excision et la fistule.
- Réflexion sur le partenariat et l’orientation des demandeuses d’asile victimes de l’excision avec ACZA.
- Travail sur l’accès aux droits et au sport pour les femmes étrangères victimes de violences qui résident sur les quartiers politique de la ville avec SONJA –Association de femmes de Cleunay.
- Sensibilisation au repérage des violences et interprétariat avec AJIAL-Association de femmes marocaines.

Organismes et associations de droit commun :

La juriste est en lien avec les partenaires du territoire pour mener à bien ses missions :

- Les Centres Sociaux
- Les CDAS (Centre Départemental d’Action Sociale)
- Le SAFED (Service d’Accompagnement des Familles en Difficultés)
- La Direction de l’Habitat Social
- La Cellule PASS (Permanence d’Accès aux Soins de Santé)
- We Ker (pôle emploi)
- Réseau VIF (Violences Intra Familiales)
- Caisse d’Allocations Familiales
- Mission Mise à l’abri et Intégration des étrangers
- Direction Solidarité Santé de Rennes Métropole
- Le 4 bis
- AFCCC 35 (Association Française des Centres de Consultation Conjugale et Familiale)
- Le CIDFF 35 (Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- La Balade des Livres ...

5. INTERVENTION ET PARTICIPATION A DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS EN 2023

- 3 Ateliers collectifs accès aux droits animés avec La Balade des Livres dans le cadre du projet Partir en Livres (juillet 2023).
- Préparation de la table ronde organisée par l’Asfad à l’occasion du 25 novembre sur les outils juridiques à disposition des femmes étrangères victimes de violences.

6. PROJETS 2024

- Reconduite des ateliers accès aux droits dans le cadre de l'action *Partir en Livres sur les quartiers politique de la ville*.
- Travail sur les freins à l'accès au Droit des femmes étrangères avec des avocat.e.s.
- Création d'un partenariat en droit international de la famille avec des avocat.e.s du Barreau de Rennes.
- Participation à l'événement Place des Droits.
- Animation du groupe de paroles sur les violences faites aux femmes durant le parcours migratoire, dans le cadre de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.
- Mise en place d'ateliers d'accès aux droits et connaître ses devoirs pour les primo-arrivantes signataires du CIR.
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes étrangères via des ateliers socio-juridiques animés par une juriste et une conseillère en insertion professionnelle, dans le cadre d'une réponse à un appel à projet.